



Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

Niveau III
Lieu : Paris

Le DEAES est une certification du ministère chargé des solidarités et de la santé. Elle est inscrite au RNCP de France Compétences sous le numéro sous le numéro RNCP 42423 depuis le 01/09/2026

**Formation initiale, formation continue et
contrat de professionnalisation**



<https://formation.apf.asso.fr/>

 : 01 40 78 69 52 (appel et service gratuit)



Connaissiez-vous le métier d'accompagnant éducatif et social (DEAES):

L'accompagnant Educatif et Social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées. L'AES prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, les conséquences d'une situation sociales pour **permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.**

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de leur quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.



Le contenu de la formation :

Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) est un diplôme de niveau 3 structuré en cinq domaines de formation auxquels sont associés cinq blocs de compétences. La formation est accessible par blocs de compétences.

La formation comprend 567 heures de formation théorique, dont 21heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 (AFGSU). La formation pratique comprend 840 heures de stage découpées en 3 stages ou un stage de 140h hors employeur pour les salariés.

La formation théorique est répartie selon le volume suivant :

- **Bloc 1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)
- **Bloc 2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 heures)
- **Bloc 3** : Accompagnement à la vie sociales et relationnelle de la personne (105 heures)
- **Bloc 4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147 heures)
- **Bloc 5** : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91 heures)
- AFGSU (21 heures)



Les modalités de validation et d'évaluation de la formation :

L'évaluation des compétences acquises par les candidats est effectuée selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de certification porté à l'annexe II.

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

- Présentation orale d'un dossier de pratique professionnelle
- Epreuve Ecrite organisée par le DRIETS – Etude de cas pratique

Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

- Epreuve orale – étude de cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociales et relationnelle de la personne

- Présentation orale d'un projet d'animation sociale et citoyenne

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

- Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

- Epreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Pour valider un bloc de compétence, il faut :

- Obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 aux différentes épreuves.
- Acquérir en fin de formation toutes des compétences mentionnées dans le référentiel de compétence annexe I



Les conditions d'admission :

D'après l'arrêté du 31/08/2021 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social :

- Dépôt et examen du dossier d'admission
- Epreuve orale d'admission de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation médico-sociale. Un entretien de positionnement suivra pour d'envisager des allègements et/ou des dispenses afin d'individualiser le parcours formation des candidats.

L'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social a simplifié la procédure d'admission. Une procédure d'admission de droit de certains candidats est mise en place afin de leur donner un accès direct à la formation suite à un entretien de positionnement.

Cet arrêté a également ajouté un accès de droit pour les personnes ayant suivi une formation courte.

Lien vers les textes réglementaires cités ci-dessus :

[Arrêté du 30 août 2021 relatif au D.E.A.E.S](#)

[Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021](#)

Pour les **dispenses et allègement**, consulter la partie « liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations » en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36004/>



PRÉREQUIS

Prérequis :

- Aucun



Compétences visées :

- Mettre en place un accompagnement adapté aux besoins des personnes accompagnées
- Réaliser les tâches de la vie quotidienne dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de sécurité (alimentation, hygiène, démarches administratives ...)
- Contribuer au maintien le lien social
- Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travailler en équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle



Les lieux d'exercice des AES :

Un AES intervient :

- Domicile
- Structures collectives (IME, EHPAD, MAS, FAM, ...)
- Des établissements de formation et structures éducatives, comme les écoles spécialisées.



Financement de la formation :

Plusieurs modalités de financement existent :

- Formation en cours d'emploi : contrat de professionnalisation et formation continue
- Formation financée par le Conseil Régional – possibilité d'obtention d'une rémunération pendant la formation



Evolution de carrière :

Un AES peut évoluer vers des formations de niveau 4 ou 5 :

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) – une passerelle est possible vers ce diplôme.
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)
- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)



Accueil des personnes en situation de handicap

- L'APF Formation accueille et accompagne les personnes en situation de handicap sur l'ensemble du parcours de formation. Consultez notre site:
<https://formation.apf.asso.fr/certification-habilitation-et-accessibilite/>
- Un référent handicap est à votre écoute. Pour obtenir ses coordonnées contactez-nous.



Chiffres Clés :

- 91% de réussite en 2025
- 100 % de satisfaction de nos stagiaires ayant suivi la formation en 2025



Codes :

Codes FORMACODE :

44028 : auxiliaire vie sociale
44022 : aide médico-sociale
44089 : animation personne âgée
44079 : animation personne handicapée

Codes ROME :

J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient
K1302 - Assistance auprès d'adultes
K1301 - Accompagnement médicosocial
K1303 - Assistance auprès d'enfants

Code CPF :

334276

Code RNCP :

36004

Le lien <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42423/>

Code NSF :

332 : Travail social

330 : spécialités plurivalentes des services aux personnes



Site de formation

Adresse :

9/11 rue Clisson,

75013 Paris

Le Centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.



Contact :

apf.formation@apf.asso.fr

Tel : 01 40 78 69 52 (appel et service gratuit)

<https://formation.apf.asso.fr/>



Accessibilité :

- **En transport en commun :**

Pour se rendre à APF Formation plusieurs moyens sont possibles :

- **Métro ligne 6** – CHEVALERET – Sortie rue du Chevaleret
- **Métro ligne 14** – BIBLIOTHEQUE F. MITTERRAND – Sortie 1 rue du Chevaleret ou Sortie 4 Pont de Tolbiac. **Accessible aux personnes à mobilité réduite.** 
- **RER C** – BIBLIOTHEQUE F. MITTERRAND – Sortie 1 rue du Chevaleret ou Sortie 4 Pont de Tolbiac.



Se loger :

Hôtel Campanile-Bercy Village

17 rue Baron le Roy

75012 Paris



Hôtel Kyriad Paris 13 – Italie Goblin

5 rue Véronèse

75013 Paris

